Organisation mondiale de la Santé

COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION DU CONSEIL EXÉCUTIF
Deuxième réunion extraordinaire
Point 3 de l'ordre du jour

EBPBAC/EXO2/3 Add.1
6 décembre 2012

Projet de douzième programme général de travail et projet de budget programme 2014-2015 : résumé des débats du Comité régional de l'Afrique

1. Le projet de douzième programme général de travail et le projet de budget programme 2014-2015 sont élaborés en consultation avec les États Membres dans le contexte de la réforme de l'OMS. Dans le cadre de ce processus de consultation, les comités régionaux ont examiné les deux documents à l'état de projet dans le but d'apporter leur contribution à leur élaboration.[1] Le présent rapport récapitule les principales questions que le Comité régional de l'Afrique, y compris son Sous-Comité du Programme,[2] a soulevées lors des débats. Il a pour objet de compléter les informations communiquées à l'occasion des réunions précédentes des comités régionaux.[3]

2. Dans la perspective du douzième programme général de travail, les États Membres ont jugé nécessaire d'intégrer une analyse des succès et des difficultés liés à la mise en œuvre du onzième programme général de travail et à la situation sanitaire mondiale, y compris les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, en vue d'anticiper la transition vers le programme mondial d'action sanitaire de l'après-2015.

3. Il conviendra en outre d'établir de manière plus approfondie les différents rôles et contributions des partenaires et parties prenantes et d'étayer l'analyse présentée au chapitre 1 du projet avec des données factuelles et des références ; les États Membres ont également recommandé qu'un paragraphe distinct sur les maladies transmissibles soit ajouté, car celles-ci et la mortalité maternelle demeurent une problématique centrale dans la Région africaine.

ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS

4. Le Comité régional a souligné qu'il faudrait : faire en sorte que la promotion de la santé soit une stratégie applicable à toutes les catégories et non pas uniquement à la catégorie 3 ; réduire le nombre

---

[1] Voir la décision EB131(10).

[2] Les rapports du Sous-Comité du Programme sont disponibles aux adresses http://www.afro.who.int/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=8023&Itemid=2593 et http://www.afro.who.int/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=7997&Itemid=2593.

[3] Voir le document EBPBAC/EXO2/3.

de priorités et de résultats ; affirmer de manière explicite le rôle de l'OMS en tant que chef de file et coordonnateur de la santé mondiale. Compte tenu de l'importance que revêt le renforcement des systèmes de santé pour parvenir aux résultats escomptés en matière de lutte contre les maladies, il a été proposé de revoir la hiérarchisation des catégories pour donner la priorité aux systèmes de santé.

CHAÎNE DE RÉSULTATS

5. Les États Membres ont fait part de leurs préoccupations quant au nombre de résultats escomptés, qui apparaît ambitieux au regard des moyens de l'OMS et des difficultés financières actuelles. Il a été recommandé de réduire le nombre de résultats, d'affiner la formulation et de faire en sorte d'établir un lien logique avec les résultats connexes.

6. Il a également été recommandé que les rôles de l'OMS aux différents niveaux de l'Organisation soient clairement articulés tout en veillant à donner une importance centrale aux pays et à assurer la complémentarité avec les réformes actuelles de l'OMS et ses fonctions essentielles.

BUDGET

7. Les États Membres ont déploré le manque d'informations sur les crédits alloués.

8. Le Comité a recommandé de veiller à ce que la Région africaine reçoive une juste part des ressources compte tenu des priorités sanitaires complexes auxquelles elle doit s'atteler et de la double charge que font peser sur la Région les maladies transmissibles et non transmissibles.

FINANCEMENT DE L'ACTION DE L'OMS

9. Le Comité a recommandé qu'aux réunions futures des organes directeurs, les États Membres plaident en faveur d'un financement adéquat de l'OMS, de sorte que l'Organisation conserve son rôle de chef de file et de coordonnateur dans le programme mondial d'action sanitaire et s'acquitte ainsi des fonctions essentielles que lui confère sa Constitution.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL

10. Le Comité régional de l'Afrique a adopté les documents AFR/RC62/17 : Projet de douzième Programme général de travail, et AFR/RC62/18 : Avant-projet de budget programme 2014-2015.

= = =